



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2026-35

OBJET : Réglementation de circulation et stationnement pendant les défilés des classes en 6

Le Maire d'ALIX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'organisation des défilés des classes en 6, le vendredi 8 mai 2026 de 20h à 22h et le dimanche 10 mai 2026 de 11h à 13h, à Alix,
- Considérant que pendant cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation temporairement et le stationnement afin de prévenir tous les risques d'accident,

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 8 mai de 20h à 22h et le dimanche 10 mai de 11h à 13h, de la route des Bruyères au niveau de la Salle Rurale, à la rue Aymé Chalus jusqu'à l'intersection de la montée du Perroux et du chemin du Vieux Moulin, la circulation sera interrompue pendant la durée des défilés.

- Un premier filtrage aura lieu à l'intersection de la RD 76 et de la route des Troitières.
- Un deuxième filtrage aura lieu à l'intersection de la RD76 et de la route du Château de Marzé
- Une déviation sera établie dans les deux sens sur l'axe chemin des Troitières, route de la Rochelle, route du Garret et montée du Perroux.

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits sur le parcours.

Article 3 : La signalisation sera installée par la Mairie et la sécurité sera assurée par l'Association de la Classe en 6.

L'Association est responsable du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

Dans le cas où des perturbations de la circulation proviendraient sur les voies publiques du secteur, les forces publiques pourront interrompre la validité de cet arrêté de façon temporaire ou définitive.

Article 4 : La Commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : à l'occasion de cette manifestation les pétards seront interdits.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur la place de la Mairie, le site internet et PanneauPocket ainsi que les barrières de filtrage.

Ampliation transmise à :

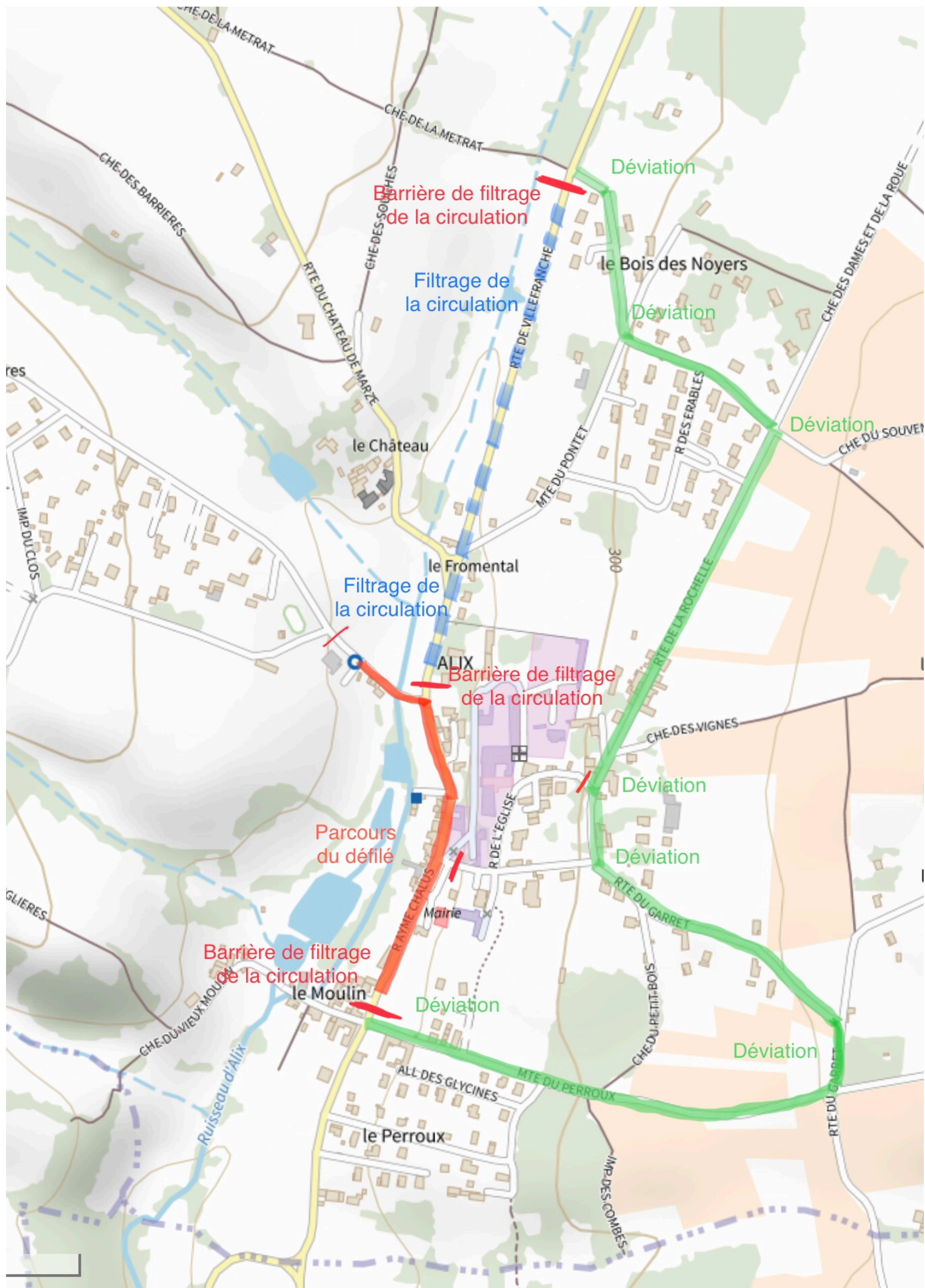
- Service voirie Ouest et Nord du Département du Rhône
- La Gendarmerie d'Anse
- SDMIS 69
- CCBPD

Fait à ALIX, le 30 avril 2026

Le Maire d'ALIX.



Pascal LEBRUN



Barrière de filtrage de la circulation

Filtrage de la circulation

Déviation

le Bois des Noyers

Déviation

Déviation

Filtrage de la circulation

le Fromental

ALIX

Barrière de filtrage de la circulation

Déviation

Parcours du défilé

Déviation

Barrière de filtrage de la circulation

le Moulin

Déviation

Déviation

le Perroux